

Bien vieillir à domicile

L'Anah missionnée sur le repérage

Un rapport incluant douze propositions a été remis le 2 juin au Gouvernement en vue d'adapter les logements au vieillissement de la population. Coup de projecteur sur une feuille de route où l'Anah apparaît en première ligne. PAR INGRID SEGUEL

Missionnée pour "penser l'adaptation de l'habitat aux nouveaux besoins et enjeux liés au vieillissement démographique", Muriel Boulmier, directrice générale du groupe CILIOPEE et vice-présidente de la Fédération des entreprises sociales pour l'habitat, a remis le 2 juin 2010 son rapport. Il fait suite à une première expertise datant du 7 octobre 2009, à l'issue de laquelle Benoist Apparu, secrétaire d'État en charge du Logement, lui avait demandé d'étudier la faisabilité de certaines pistes envisagées. Les propositions de Muriel Boulmier reposent sur le constat d'un

changement notable de notre société "où une véritable révolution silencieuse se dessine : la fin des trois âges de la vie". La population française vieillit, c'est incontestable. "En 2030, 20 millions de Français auront plus de 60 ans et 15 millions moins de 20 ans", précise le rapport. Aujourd'hui déjà, l'âge moyen d'apparition des premiers signes de la dépendance est estimé à 85 ans. "Les personnes vivent longtemps et en bonne santé", explique Muriel Boulmier. Ce qui oblige à développer une réflexion "hors du champ de la maladie et du handicap, catégories dans lesquelles était

"L'ADAPTABILITÉ DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION COMME MESURE PRÉVENTIVE EST UNE URGENCE"



La démarche de l'Anah consistera désormais à aller vers les personnes âgées pour identifier leurs besoins, sans attendre qu'elles se manifestent.

10 juin 2010 | LES CAHIERS DE L'Anah

Les artisans labellisés auront suivi des cycles de formation à l'adaptation du logement.

EN BREF

Labelliser les artisans

Pour rassurer les personnes âgées, souvent méfiantes devant les devis que leur soumettent les artisans, mais aussi afin d'assouplir les délais d'intervention, le secrétaire d'État au Logement Benoist Apparu a souhaité généraliser la proposition du rapport de Muriel Boulmier concernant la labellisation des artisans. Celle-ci sera ouverte à tous les artisans qui acceptent de suivre des cycles de formation réguliers dans le champ pluridisciplinaire de l'adaptation du logement, démarche actuellement menée par la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et de s'engager sur des prix et des délais maîtrisés. Les entreprises ainsi labellisées seront répertoriées dans un annuaire diffusé auprès du grand public. Avec à la clé, pour les occupants, de nouvelles garanties de maîtrise de la qualité, des délais et des coûts.

classée communément la vieillesse", observe-t-elle. Nous n'avons donc plus affaire à une population homogène. En lieu et place des retraités, le rapport se réfère à la notion de générations intermédiaires, distinguant trois sous-catégories : les seniors actifs (60-75 ans), l'âge des "poly-mini-handicaps" mais en situation d'autonomie (75-85 ans) et ceux qui peuvent être confrontés à la dépendance (les plus de 85 ans).

Adapter le logement au vieillissement de la population

"90 % des personnes âgées expriment le souhait de vieillir à domicile et y parviennent, note Muriel Boulmier. 85 % des plus de 90 ans vivent chez eux et non dans des établissements spécialisés comme on pourrait le croire." Rester chez soi comporte cependant un certain nombre de risques : 10 000 personnes âgées meurent chaque année des conséquences d'un accident domestique et on compte annuellement pas du fémur, accident dont les séquelles aboutissent bien souvent à la perte d'autonomie. Or, cette dernière suppose une prise en charge coûteuse pour les familles. L'adaptabilité du logement au vieillissement de la population comme mesure préventive est donc une urgence. Dans la mesure où 75 % des plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement et où l'on ne compte approximativement que 30 000 logements neufs par an, il devient alors nécessaire, selon Muriel Boulmier, de se concentrer sur l'adaptation du parc de logements déjà existant. L'Anah, déjà active sur un certain nombre de programmes relatifs à ces questions, offre aux personnes âgées la possibilité de vivre sans risques majeurs dans un habitat adapté après travaux. Sur un total de 644 programmes mis en place par l'Anah, 285 s'orientent ainsi vers le maintien à domicile. Selon la direction générale de l'Agence, "les personnes de plus de 65 ans sont en effet surreprésentées parmi les propriétaires occupants éligibles à l'Anah : 47 % d'entre eux, contre 33 % pour le total des propriétaires occupants".

teuse pour les familles. L'adaptabilité du logement au vieillissement de la population comme mesure préventive est donc une urgence. Dans la mesure où 75 % des plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement et où l'on ne compte approximativement que 30 000 logements neufs par an, il devient alors nécessaire, selon Muriel Boulmier, de se concentrer sur l'adaptation du parc de logements déjà existant. L'Anah, déjà active sur un certain nombre de programmes relatifs à ces questions, offre aux personnes âgées la possibilité de vivre sans risques majeurs dans un habitat adapté après travaux. Sur un total de 644 programmes mis en place par l'Anah, 285 s'orientent ainsi vers le maintien à domicile. Selon la direction générale de l'Agence, "les personnes de plus de 65 ans sont en effet surreprésentées parmi les propriétaires occupants éligibles à l'Anah : 47 % d'entre eux, contre 33 % pour le total des propriétaires occupants".

L'urgence du repérage

Parmi les douze propositions du rapport de Muriel Boulmier, le repérage et la définition des besoins d'adaptation des logements, notamment en milieu rural, ont été désignés comme prioritaires. Benoist Apparu a demandé à l'Anah de superviser la mise en œuvre de ce travail de repérage, travail qui devrait être mené conjointement à celui réalisé par l'Agence pour lutter contre la précarité énergétique⁽¹⁾ dans le cadre du FART⁽²⁾, autre grand chantier. Directrice générale de l'Anah, Isabelle Rougier s'en félicite : "Le puissant outil d'intervention vis-à-vis des propriétaires modestes que représente le programme d'aide à la rénovation thermique va permettre de mieux apprécier les besoins et de prendre davantage en compte cet enjeu, notamment en zone rurale." Ce regroupement est donc comme toute logique si l'on considère que bien souvent les populations vieillissantes, selon le rapport de Muriel Boulmier, cumulent un certain nombre de difficultés : précarité énergétique (55 % des personnes concernées ont plus de 60 ans), précarité financière (le revenu d'une personne seule retraitée est en moyenne inférieur à 10 000 euros par an), précarité d'un habitat rural souvent ancien (40 % des résidences principales ont été construites avant 1915).

Quelles transformations cette nouvelle "feuille de route" implique-t-elle pour l'Anah ? Selon Laurent Girometti, directeur technique et juridique de l'Agence, c'est la démarche qui va changer : "Nous n'attendons plus que les personnes viennent vers le service, c'est nous qui allons vers elles. Cela permettra de cibler celles qui en ont le plus besoin et qui ne sont pas nécessairement celles qui se manifesteraient d'elles-mêmes. C'est toute la force de ce dispositif global." Cette évolution des modalités d'intervention de l'Agence accorde une place plus importante à la mobilisation des acteurs de proximité faisant appel à des solidarités différentes. Isabelle Rougier confirme que l'un des enjeux du nouveau régime d'aides en cours d'élaboration est cet "aller vers".

(1) On parle de précarité énergétique lorsqu'un ménage consacre plus de 10 % de son revenu disponible au paiement de ses factures d'énergie.

(2) Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés.